

Séance du mardi 22 mars 2022
Délibération n°2022-41-VM

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation du conseil : 14 mars 2022

Objet : Construction de la médiathèque pôle services de Soula - Demande de financement : Coût prévisionnel global

Étaient présents (20) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^{ème} Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^{ème} Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^{ème} Adjointe au Maire.

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, Mme Claudette TYNDAL, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, M. David O'REILLY, Mme Josiane DUPRE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (8) :

Mme Yvane CHAND, 3^{ème} Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^{ème} Adjoint au Maire
Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^{ème} Adjointe au Maire à Mme Claudette TYNDAL, Conseillère Municipale

M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à M. David O'REILLY, Conseiller Municipal
Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^{ère} Adjointe au Maire
M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Jean-Yves THIVER, 4^{ème} Adjoint au Maire
Mme Annie RENE, Conseillère Municipale à Mme Eda GEORGE, Conseillère Municipale
M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal
M. Emmanuel PRINCE, Conseiller Municipal à M. Thierry LOUIS, Conseiller Municipal

Étaient absents (5) :

M. Serge BACE, 2^{ème} Adjoint au Maire (excusé), Mme Suzanne MAZOE, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Pascal NACIS, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Monsieur Claude LEMKI** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

VU le rapport n°35/22/VM de Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

D'approuver le coût prévisionnel global de la médiathèque pôle services de Soula à **7 599 966 €**.

Dépenses		
Acquisition foncière		0
Etudes		
Etudes préalables		
Etudes topo et géotech - G2 AVP et G2 PRO		35 000
Contrôle (CT, G4)		30 000
SPS		20 000
OPC	1,7%	82 808
AMO Mobiliers		30 000
Maîtrise d'œuvre bâtiment	12,4%	556 884
	9,0%	
Travaux		
Bâtiment et terrassement		4 430 082
VRD et aménagements extérieurs		441 000
Equipements - Matériels		
Mobilier + AMO		705 276
Equipement informatique, multimédia, audio		284 959
Collections documentaires		355 270
Frais divers, imprévus, aléas et actualisation	4,5%	253 160
Assurance DO/CNR	2,1%	121 444
1% artistique	1%	46 833
Rémunération mandataire		207 250
TOTAL DEPENSES		7 599 966

ARTICLE 2 :

D'arrêter le plan de financement global de la médiathèque pôle services de Soula comme suit :

Total Opération		7 599 966
DGD	36,00%	2 735 988
FEI 2022	18,70%	1 420 832
DETR DSIL	15,34%	1 165 976
CTG	10,00%	759 997
Commune	19,96%	1 517 174

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et signer tous les documents nécessaires pour la sollicitation des financements nécessaires en vue de la construction de la médiathèque pôle services de Soula

ARTICLE 4 :

Le Maire ou son suppléant est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 1^{er} avril 2022